

DEPARTEMENT DE  
HAUTE-SAVOIE  
-----  
**Commune de GLIERES VAL DE  
BORNE**

**Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :**

**M. Sacha ZEGUERMAN**, Service mutualisé  
d'instruction du Droits des Sols, Communauté de  
Communes Faucigny Glières :  
Tél : **04 50 25 22 50** - [s.zeguerman@ccfg.fr](mailto:s.zeguerman@ccfg.fr)

**Monsieur TARSIA Gaëtan**  
1950 route de la Ville  
74130 Glières-Val-de-Borne

**Objet** : Notre courrier en R/AR en date du 25/05/2023 - Demande d'autorisation n°PC07421223A0008 pour la rénovation d'un chalet, déclarée sans suite.

Monsieur,

Vous avez déposé le 10/05/2023 à la mairie un Permis de construire de maison individuelle (PCMI).

Par lettre sus visée, il vous avait été demandé certaines pièces complémentaires.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressée à la mairie à la date du 25/08/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite d'opposition conformément à l'article R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne,  
Le 13 octobre 2023.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER

